

Fiche rapport d'activité et de développement durable

2023

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Référent :

Introduction :

Organe consultatif, le Conseil de développement a pour objectif de favoriser le dialogue et la concertation avec les forces vives du territoire, de renforcer la participation citoyenne, d'apporter un éclairage complémentaire aux élus et de faire vivre la démocratie de proximité.

Le champ de ses missions s'est sensiblement élargi à compter de 2023 avec le suivi l'animation et l'évaluation du projet de territoire que lui ont confiés les élus communautaires

Les actions phares de l'année 2023 :

Nouvelles missions :

Au titre de ses nouvelles missions et à l'issue de la réorganisation des services, l'accompagnement technique du Conseil de Développement est désormais rattaché à la Direction Générale des Services au sein du Pôle partenariats et financements extérieurs.

Il porte une démarche d'évaluation, d'animation et de suivi participative menée en collaboration avec les services, les élus et partenaires et au profit de la réalisation des feuilles de route et de la réussite des actions du Projet de Territoire.

Réorganisation :

Dès lors, le Conseil de développement a mis en corrélation ses instances de débat avec les priorités du Projet de Territoire afin d'être en mesure de suivre la progression des actions et de mener une analyse des indicateurs d'évaluation qui s'y rattachent.

3 ateliers de travail ont ainsi été définis :

- Atelier « les changements climatiques »
- Atelier « le bien vivre ensemble »
- Atelier « les transition économiques »

Les travaux des séances plénières qui constituent des instances de débat plus élargies associant l'ensemble des membres du Conseil de Développement portent désormais davantage sur les programmes structurants du Projet de Territoire qui s'inscrivent dans une prospective et requièrent des temps de concertation.

Communication :

La Communication du Conseil de développement demeure transversale et la publication de sa lettre d'information sera désormais bimestrielle.

La page Internet (dont le trombinoscope) dédiée a été redéfinie ; elle regroupe 4 volets :

- Présentation du Conseil de développement

- Le rapport d'activité
- Les lettres d'information
- Les avis

-Avis du Conseil de développement :

Le Conseil de développement a été associé à la révision du SCOT l'Artois et notamment à la définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il a émis un avis favorable fin 2023 indiquant qu'il partageait les principes et les orientations stratégiques intégrant toutefois suggestions, remarques et des points de vigilances particuliers

-Les temps de concertation et de mobilisation des membres

-Sensibiliser le plus grand nombre d'habitants à un usage raisonné de l'eau a été l'une des idées-force exprimées tout au long du cycle de réunions, mené sur 2 ans (2022/2023), consacré à cette ressource. Une synthèse de ces réunions a été réalisée.

-Le 1^{er} Vice-Président de la CABBALR est intervenu en plénière le 24.05.2023 pour présenter avec l'appui de l'AULA les enjeux et impacts de la loi ZAN et évoquer les leviers que l'agglomération pourrait actionner pour y répondre.

-Un cycle de réunions sur l'emploi et la formation a été engagé en 2023. L'objectif est de broser le portrait de l'emploi sur le territoire de la CABBALR, d'identifier les outils et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle (apprentissage en particulier), de partir des besoins en main d'œuvre des entreprises et de mener des actions concertées pour un développement durable de l'emploi.

Le Conseil de développement participe et prend position :

Sollicité par l'association Béthune Bas Carbone, les membres du Conseil de développement ont participé à la présentation du projet "Artois : Carbonez-vous ? et au sondage qui s'y rattachait.

Le Conseil de Développement est également particulièrement attentif et vigilant à l'égard du projet d'installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny ; il a suivi les réunions publiques et étudié les rapports et conclusions d'avis techniques qui ont été rendus. Comme les élus de la CABBALR, il y est opposé.

Partager et échanger :

Le CESER a souhaité auditionner des Conseils de développement. Une rencontre eu lieu le 5 janvier 2023 dans les locaux de la CABBALR avec les Conseils de développement de la MEL et d'Arras Pays d'Artois. Des thématiques communes se sont dégagées.

Une rencontre est d'ailleurs envisagée en 2024 entre Conseils de développement voisins. Le CESER a rédigé un rapport intitulé « Pour une participation citoyenne active en région Hauts-de-France » (octobre 2023).

Chiffres-clés :

le Conseil de développement regroupe 82 membres représentant 64 structures (64 titulaires et 18 suppléants) réparties en 5 collèges :

Collège « Monde économique » : 15 membres dont 11 titulaires

Collèges « Syndicats » : 11 membres dont 8 titulaires

Collège « Services publics et assimilés » : 14 membres dont 10 titulaires (nouvelle Vice-présidente élue pour ce collège)

Collège « Monde associatif » : 32 membres dont 24 titulaires

Collège « Habitants » : 11 titulaires

Illustrations :

Si vous disposez de photos pour illustrer vos propos ou pour illustrer une action en particulier, merci de les déposer en format JPEG, sur le TEAMS, avec un titre permettant d'identifier l'action illustrée.

Envoi des fiches : Avant le lundi 25 mars 2024 auprès de Jennifer HOCHART
jennifer.hochart@bethunebruay.fr